

Réseau judiciaire européen. Initiative Slovénie, France, République tchèque, Suède, Espagne, Belgique, Pologne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Estonie, Autriche, Portugal

2008/0802(CNS) - 24/07/2008

Le Conseil a dégagé une **approche générale** sur le projet de décision concernant le Réseau judiciaire européen en matière pénale.

Le Réseau judiciaire européen a été créé par l'action commune 98/428/JAI du 29 juin 1998. Au cours des années, son utilité pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale a été démontrée. Suite à l'élargissement de l'UE en 2004 et 2007, le Réseau judiciaire européen a dû être renforcé.

Celui-ci a entretenu des relations privilégiées avec EUROJUST pendant ces 5 dernières années, basées sur la concertation et la complémentarité. Les 5 années de coexistence d'EUROJUST et du Réseau judiciaire européen ont démontré à la fois la nécessité de maintenir les deux structures et la nécessité de clarifier leur relation.